



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis n° 07/2020 au Conseil communal

**Autorisation, sans amendement possible,
de la dissolution de l'ASISEVV**
(Association Scolaire Intercommunale de
La Sarraz Environs et Veyron-Venoge)

Déléguée municipale :

Mme Anne-Lise Rime, Syndique

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Suite à la décision 142 de la Cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture portant sur la réorganisation de l'Établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge, (conformément à l'art. 18 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire LEO) et comme stipulé au point 6 de la Convention adoptée par les Municipalités des communes membres de l'ASISEVV début 2016, nous vous demandons d'accepter la dissolution de l'ASISEVV.

Celle-ci aurait dû être soumise aux organes délibérants en juin 2020 ; cependant les exigences sanitaires liées à la situation exceptionnelle du COVID n'ont pas permis de présenter le préavis dans le délai prévu.

Les membres du Conseil intercommunal de l'ASISEVV ont autorisé la proposition de dissolution aux conseils généraux et communaux lors de la séance du 24 septembre 2020.

II. Proposition & décision

Proposition à l'Assemblée

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- Vu le préavis de la Municipalité n° 07/2020,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accepter la dissolution de l'ASISEVV.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 02 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Anne-Lise Rime

Danièle Jordan



Annexe : convention entre les communes de l'ASISEVV